



Commune d'Avully

**Séance du Conseil municipal du jeudi 14 novembre 2019**  
**Procès-verbal n°285**

Présent-e-s : M. Pascal Dethiollaz (président)  
M. Sylvain Fuser (vice-président)  
Mme Stéphanie Papaioannou (secrétaire)  
M. Mickael Batista da Silva  
M. Cyril Baudin  
Mme Magali Besse Giorgi  
M. Daniel Fuchs  
Mme Natacha Gonzalez  
Mme Verena Jendoubi  
Mme Corinne Maison  
M. Vincent Mottet  
Mme Anne Rieder  
M. Pierre Sutter  
M. Philippe Tièche

Exécutif : M. René Riem, maire  
Mme Annick Maison, adjointe  
Mme Maria Scheibler, adjointe

Excusée : Mme Cecilia Schäfer

Verbaliste : Mme Arlette Blattner

**Ordre du jour :**

1. Approbation du PV n° 284 de la séance du Conseil municipal du 10 octobre 2019
2. Communications et échéancier du Bureau du Conseil municipal
3. Communications du maire et des adjointes
4. Décision de l'AG de l'ACG du 28 septembre 2019 soumise au droit d'opposition des conseils municipaux
5. Rapport de la commission culture et sports du 9 octobre 2019
6. Rapport de la commission scolaire du 16 octobre 2019
7. Rapport de la commission des bâtiments du 28 octobre 2019
8. Rapport de la commission des espaces publics, routes et environnement du 31 octobre 2019
9. Rapport de la commission plénière du 5 novembre 2019

10. Développement de l'Aéroport : prise de position du Conseil municipal
11. Rapport de la commission des finances du 14 octobre 2019
12. Proposition du maire relative au budget de fonctionnement annuel 2020, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter
13. Proposition du maire relative à l'ouverture du crédit destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises
14. Proposition du maire relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2020
15. Proposition du maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2019 de Frs 12'000.- destiné à couvrir des dépenses non prévues sur les installations de la piscine scolaire d'Avully
16. Questions orales / écrites
17. Divers

#### Questions du public

---

**Le président** ouvre la séance à 19h30 et demande à chacune et chacun, au vu l'ordre du jour chargé, d'être discipliné lors de la prise de parole et d'éviter de répéter avec des mots différents ce qu'une autre personne a déjà dit. **M. Mottet** suggère de prévoir davantage de séances de commissions en cours d'année, afin d'éviter d'avoir trop de points à traiter lors de chaque séance du Conseil municipal.

#### **1. Approbation du PV n° 284 de la séance du Conseil municipal du 10 octobre 2019**

**M Tièche** a remarqué que les interventions du président commençaient parfois par « le président » et parfois par « M. Dethiollaz ». En accord avec le président, il propose d'utiliser « le président » à chaque fois, sauf lorsque ce dernier s'implique dans un débat, auquel cas « M. Dethiollaz » peut être utilisé.

Le procès-verbal n° 284 de la séance du 10 octobre 2019 est approuvé par 12 « oui » et 1 abstention.

#### **2. Communications du Bureau du Conseil municipal et échéancier**

##### **Le président**

- se réfère au tableau des sujets envoyés en commission et informe que tous les points qui ont été traités par les commissions ont été supprimés du tableau.
- se réfère à l'échéancier et indique que le point concernant la fermeture de la poste d'Avully peut être considéré comme étant terminé. **Mme Maison** annonce que le point concernant la réfection des trottoirs à Gennecy et l'installation de potelets au passage piétons peut aussi être considéré comme clos.
- relève que les conseillers municipaux ont reçu copie d'un courrier de M. Ernest Scherz du 11 octobre 2019, adressé à l'Office de l'aviation civile,

- qui fait opposition au projet de modification du règlement d'exploitation de l'aéroport international de Genève (AIG).
- relève que les conseillers municipaux ont également reçu copie d'un courrier de M. Roland Burkhard du 9 octobre 2019, adressé au maire, demandant que la commune s'oppose au projet de développement de l'AIG. Ils ont également pris connaissance de la réponse de M. Riem, du 17 octobre 2019, qui informe M. Burkhard que la commune a fait le nécessaire en usant de son droit d'opposition à l'encontre du projet de modification du règlement d'exploitation de l'AIG.
  - rappelle que les conseillers municipaux ont reçu l'agenda politique 2020-2021.
  - a reçu un courrier de Mme Carmona qui ne comprend pas pourquoi l'OCT et les TPG ont décidé d'installer les arrêts de la nouvelle ligne 77 près du croisement route d'Avully-route du Moulin-Roget, endroit qu'elle estime particulièrement dangereux pour les piétons et parfois même pour les véhicules. Ces arrêts de bus ainsi placés lui semblent augmenter les risques d'accident et le taux de pollution dans le village. Elle demande pourquoi la commune n'a pas suggéré à l'OCT un emplacement plus adéquat, plus dégagé et moins dangereux, comme par exemple au niveau du congélateur communal ou à la sortie du village, au niveau de la fontaine. **Le président** estime que, dans cette affaire, car on peut bientôt parler d'une affaire, il y a peut-être eu un manque de communication et que, pour cette raison, certains habitants ont pu être contrariés. Il s'est renseigné auprès de l'OCT pour connaître l'emplacement exact des arrêts, qui, le soir même, étaient installés. Il regrette que l'information, qui a été transmise plus tôt à l'Exécutif, n'ait pas été transmise au Bureau du Conseil municipal (CM). Il admet cependant que la situation deviendrait compliquée si chaque habitant faisait connaître ses desiderata pour le lieu idéal des arrêts. **Mme Maison** a eu des contacts avec l'OCT concernant les arrêts, qui ont été installés dans des endroits dont on peut imaginer qu'ils sont conformes aux normes en vigueur. Elle rappelle que la commune n'a pas la compétence pour régler des problèmes de circulation sur une route cantonale, ni de déterminer l'emplacement exact des arrêts de bus, car ces tâches incombent à l'OCT, en collaboration avec les TPG. Elle suggère d'attendre de voir d'abord comment ces arrêts fonctionnent après leur mise en service. **Le président** ajoute que les bus, qui ne sont pas articulés, circuleront uniquement aux heures de pointe et pas les week-ends. Avec ces éléments, il préparera une réponse pour Mme Carmona. **M. Fuser** trouve quant à lui curieux l'argument invoqué par cette habitante selon lequel des aménagements créés pour développer les transports en commun auraient pour conséquence d'augmenter la pollution dans le village.
  - a reçu une demande de la Jeunesse d'Avully en date du 5 novembre 2019, qui souhaite organiser un repas du 31 Décembre au sein de la commune pour les personnes de tous âges qui ne veulent pas se retrouver seules ce soir-là. Bien que la Jeunesse d'Avully sache qu'aucune salle ne puisse être louée pendant les vacances scolaires, elle demande le soutien du CM. **Le président** rappelle qu'il n'est pas de la compétence du CM de décider qui peut louer les salles et à quel moment. Il souhaite cependant comprendre pourquoi celles-ci ne peuvent pas être louées et s'il est possible de trouver une solution dans ce cas-là. **M. Batista da Silva** estime qu'Avully a de la chance de compter une Jeunesse, ce qui n'est pas très répandu dans les communes. Il soutient cette démarche. **M. Fuser** s'étonne que le CM –ou du moins le Bureau- n'ait pas été informé plus tôt de cette interpellation faite directement au président du CM et parvenue il y a presque 10 jours. Sur le fond, il soutient d'autant plus

cette démarche qu'il milite depuis longtemps pour que se développent des projets intergénérationnels sur la commune, notamment à travers un centre. S'il ne connaît pas le règlement de l'administration communale, **M. Mottet** pense qu'il existe certainement un article qui stipule que l'Exécutif est compétent pour la gestion des salles. Il est cependant du même avis que ses préopinants et estime qu'il convient de répondre positivement à cette demande, en réfléchissant à des solutions possibles. **Mme Scheibler** informe que les salles ne sont pas louées pendant l'été ni pendant les fêtes de fin d'année car le personnel communal a droit à ses congés notamment durant cette dernière période. La demande de la Jeunesse est arrivée tardivement et il serait difficile de régler les nombreux détails de l'organisation comme, par exemple, les délivrances d'autorisation. Elle propose cependant d'en rediscuter avec l'Exécutif. **M. Riem** fait savoir que le 31 décembre est la fête de la Restauration de la République de Genève et qu'il s'agit d'un jour férié. **M. Mottet** déplore que les représentants de la Jeunesse n'aient pas été entendus, car ils sont peut-être en possession d'un projet élaboré et de finances permettant de le réaliser. Donner simplement une réponse négative ne permet pas d'avancer. Même s'il se rend compte qu'il sera difficile d'entrer en matière pour cette année, il soutient entièrement le projet de la Jeunesse d'Avully. **Mme Scheibler** précise que la Jeunesse a toujours pris soin de contacter l'Exécutif lorsqu'elle souhaitait monter un événement. Les dates et les conditions étaient discutées de concert et, généralement, des solutions ont pu être trouvées. Mais cette fois, la Jeunesse n'a pas sollicité de rendez-vous et transmis aucun projet. Les informations ont visiblement passé par le CM, à travers cette demande évoquée par le Président. **M. Fuser** comprend que l'Exécutif aurait souhaité recevoir un projet et dans un délai plus large. Il propose de demander à la Jeunesse si elle dispose d'un tel dossier. **M. Baudin** pense qu'organiser une fête le 31 décembre est une très bonne idée, même si le délai lui semble court. Il ne se satisfait pas d'une réponse négative, préférant qu'elle soit nuancée. Il pourrait être répondu, par exemple, qu'il est compliqué d'organiser une fête du 31 décembre cette année, mais que des solutions peuvent être étudiées pour 2020. Il se souvient d'avoir été à la base du Gena Festival, avec trois guitares sur un terrain de football, avant que le premier Gena Festival n'ait lieu quelques mois plus tard. **Mme Besse Giorgi** aimerait qu'on leur fasse confiance. Même si le CM n'a pas à prendre position sur cette question, **le président** relève que l'avis du Conseil municipal semble unanime à vouloir soutenir cette démarche. **M. Riem** annonce que l'Exécutif recevra la Jeunesse d'Avully pour les entendre à ce propos.

### **3. Communications du maire et des adjointes**

**Mme Scheibler** signale :

- que l'action symbolique « Un million d'étoiles », proposée par Caritas Genève, invite tout un chacun à allumer des bougies sur le rebord de sa fenêtre le 14 décembre, dès 16h30. Cette action symbolise une Suisse solidaire à l'égard des plus démunis d'ici et d'ailleurs.
- que le restaurant Le Jutan a fermé et rouvert ces jours sous le nom de restaurant Dalat. Le repreneur sera reçu par l'Exécutif et la commune lui proposera de faire un tout-ménage, s'il le souhaite.

**Mme Maison** informe :

- que, suite à une question d'un conseiller municipal au sujet des forages en cours sur des parcelles riveraines de la route d'Avully, à Eaumorte, le technicien de la commune est allé à la pêche aux informations : il s'agissait de procéder au remplacement de la sonde piézométrique (nécessaire à l'évaluation du niveau de la nappe phréatique). Ce chantier se situe sur une parcelle privée et n'a aucun impact sur les infrastructures ou les routes communales, n'obligeant en rien les maîtres d'ouvrage à informer la commune. Une autre sonde piézométrique doit être changée sur du terrain appartenant à la commune, le long de la route de Chancy. Cette intervention devrait avoir lieu en décembre.
- que, suite à une autre question d'un conseiller municipal, l'arrachage d'herbes sur les trottoirs de l'avenue de Gennecy a bien été effectué par le cantonnier.
- que l'inauguration de la ligne 77 aura lieu le samedi 14 décembre, à 14h, à la mairie d'Avusy. La population est conviée à participer à cette inauguration. Toutes les informations se trouvent sur le site internet, la page Facebook et Instagram de la commune.

**M. Riem** fait savoir :

- que l'acte d'achat de la parcelle n° 2277 est enfin signé. Comme annoncé, il a pu renégocier à la baisse le prix du m<sup>2</sup> de cette parcelle, malgré la promesse d'achat-vente signée en 2018. Le Conseil municipal avait voté un montant de Frs 490'000.- pour cette acquisition, qui coûtera finalement Frs 440'000.-. A cette somme s'ajoutent les frais de notaire et les taxes. L'Etat doit encore renoncer à exercer son droit de préemption pour que la vente soit finalisée définitivement.
- que le traditionnel repas du CM aura lieu le jeudi 12 décembre, à 19h30, au Lion d'Or, à Carouge. Les conseillers municipaux sont invités à s'inscrire auprès de l'administration communale d'ici le 29 novembre.
- que le rapport administratif 2018 est distribué ce soir.
- que les cases postales sont maintenues pour l'instant dans le local de la Poste.

#### **4. Décision de l'AG de l'ACG du 28 septembre 2019 soumise au droit d'opposition des conseils municipaux**

Les conseillers municipaux ont pris connaissance de la décision de l'assemblée générale de l'ACG du 28 septembre 2019, qui, à l'unanimité des 45 communes présentes, s'est prononcée favorablement sur l'augmentation de la contribution annuelle des communes en faveur de l'ACG, qui passera de CHF 3.60/habitant à CHF 4.50/habitant en 2020. **M. Fuser** fait remarquer que la cotisation augmente de plus de 30%.

#### **5. Rapport de la commission culture et sports du 9 octobre 2019 (par Philippe Tièche, président)**

**Le président** propose de traiter séparément chaque point des rapports de commission qui sont soumis ce soir à l'approbation du CM.

##### *Infrastructures de loisirs et de sports*

La commission a étudié la proposition d'installer une structure d'Urban Training. Dans ce cadre, elle a proposé d'initier une réflexion globale sur les aménagements

sportifs et sociaux tels que le Jardin Robinson et la Maison des Jeunes, avant d'étudier l'aménagement d'une infrastructure sportive. Tout en étant favorable à l'installation d'une structure d'Urban Training, la commission demande la création d'une commission ad hoc chargée de réfléchir aux besoins sportifs et sociaux de la commune. **M. Fuser** rappelle qu'il existe une commission de l'aménagement qui pourrait intégrer cette question dans ses réflexions, parmi d'autres. Ce projet d'Urban Training étant de nature à toucher plusieurs catégories de personnes dans le cadre d'aménagements plus larges qui visent à dynamiser la commune, il propose donc de renvoyer ce point en commission de l'aménagement. **M. Tièche** relève que l'idée qui sous-tendait à cette proposition de la commission qu'il préside était de permettre à toute personne intéressée de donner son avis. A ce propos, **le président** rappelle que chaque conseiller municipal élu-e a tout loisir d'assister à toutes les commissions et d'y apporter sa réflexion. **M. Mottet** est étonné par la proposition de créer une commission ad hoc. La commune s'intéresse depuis plus de 10 ans à son développement culturel et sportif et la création d'une nouvelle commission ne ferait qu'augmenter la bureaucratie. Si un besoin réel existe de créer une infrastructure sportive, la demande devrait être inscrite dans le tableau des sujets à traiter en commission, ce qui permettra de fixer un délai pour sa réalisation. **M. Baudin** trouve le projet d'installation d'une structure Urban Training intéressant, mais il n'est pas en faveur de la création d'une commission ad hoc. **Mme Jendoubi** précise que la commission culture et sports a traité les sujets soumis à son expertise avec les données dont elle disposait. Il ne lui a pas été possible d'aller plus loin. Elle trouve intéressant que la commission entame une réflexion plus large au niveau des sports et de la culture. **M. Mottet** constate que le CM a décidé de longue date d'entamer une réflexion globale. Il craint qu'au bout du compte, rien ne se passe, par manque de décision de moyens au moment utile. Il invite le CM à passer à l'action, peu importe au travers de quelle commission. Il demande par ailleurs ce qu'en pense l'Exécutif. **Mme Maison** estime que l'idée de renvoi en commission de l'aménagement est loin d'être mauvaise. Elle précise encore que le souhait de la commission était de faire une réflexion globale afin de ne pas se disperser en aménageant telle ou telle petite structure. **Le président** propose de voter, dans un premier temps, la question de la création d'une commission ad hoc : si celle-ci est refusée, le projet d'une structure Urban Training restera dans la commission culture et sports.

Par 11 « non », 1 « oui » et 1 abstention, la création d'une commission ad hoc est refusée.

**Mme Papaioannou** propose d'attendre que le projet de la structure Urban Training soit plus détaillé pour prendre une décision. **M. Mottet** partage cet avis. Il sait qu'il est difficile pour une commission de se prononcer sur un projet en l'absence d'éléments tangibles et quantitatifs. Il suggère que la commission travaille à obtenir un maximum de données pour ne pas perdre de temps. **M. Tièche** abonde dans ce sens.

A l'unanimité des membres présents, les projets d'infrastructures sportives (structure Urban Training et terrain de football avec piste d'athlétisme) restent en main de la commission culture et sports.

Ladite commission est dès lors chargée d'étudier plus en détail les projets d'infrastructures sportives (structure Urban Training et terrain de football avec piste d'athlétisme).

### *Création d'une école de musique*

**M. Tièche** relève l'intérêt manifesté par la commission à cette idée d'école de musique. Toutefois, il a aussi été rappelé que la commune ne dispose pas de local permettant la réalisation de cette école. Aussi a-t-il été conseillé à son initiateur de chercher d'éventuels locaux privés. **M. Fuser** souligne que la mise en œuvre du PLQ, actuellement bloqué aurait permis à la commune de disposer de locaux supplémentaires, notamment pour ce genre d'activités. Il propose encore une fois de plus de renvoyer ce sujet à la commission de l'aménagement, qui est chargée de se pencher sur la création de locaux pour des espaces dédiés à la culture, aux sports et aux loisirs. **Le président** rappelle que la discussion quant à savoir quelle commission doit étudier cette demande a déjà eu lieu. **Mme Maison** rappelle quant à elle que l'Exécutif a déjà dit de vive voix à l'initiateur de cette demande que la commune ne disposait pas de locaux et suggéré qu'il s'adresse à des régies ou des propriétaires. Elle constate que le CM en arrive à la même conclusion. **Mme Rieder** demande si les locaux de l'ancienne Poste peuvent être utilisés. **Mme Scheibler** rappelle ce qui vient d'être annoncé, à savoir que les cases postales continueront, pour l'heure, à fonctionner. Par ailleurs, ce local appartient à un propriétaire privé. **Le président** résume les débats : la commission de l'aménagement est le point de mire du CM et ses membres sont invités à garder à l'esprit la question de la disponibilité des locaux, que ce soit pour une école de musique ou pour des associations. Le sujet doit avancer de façon générale dans cette commission. Le CM, dans son ensemble, partage cette conclusion et clôt ainsi le débat.

### **6. Rapport de la commission scolaire du 16 octobre 2019 (par Magali Besse Giorgi, présidente)**

La commission s'est principalement réunie pour discuter de l'organisation des stands de nourriture et de boissons pour les promotions 2020. Un courrier a été envoyé dans ce but à toutes les associations communales pour leur proposer de tenir un stand et deux réponses ont été reçues pour l'instant, l'une de la part de la Jeunesse d'Avully, la seconde émanant de M. Florian Marchon. L'organisation de la fête des promotions étant une obligation pour la commune, si aucune société n'est prête à s'engager, la commission a réfléchi à diverses solutions pour faire face à cette situation : entreprise externe, type Food Truck ; implication des conseillers municipaux en tenant un bar ou un stand. En ce qui concerne les jeux pour les enfants, l'un des membres de la commission aimerait proposer un jeu « tire pipes ». La commission a également voté pour l'abandon du lâcher de ballons qui fait l'objet de nombreuses remarques en rapport avec la préservation de l'environnement et s'interroge sur le moyen de le remplacer de moment. Une nouvelle séance est prévue mi-janvier afin d'analyser les réponses reçues des différentes associations (délai au 20 octobre). **M. Tièche** retient particulièrement l'idée de demander aux conseillers municipaux de tenir un stand. Il se souvient en effet qu'auparavant, les conseillers municipaux « mouillaient leur chemise » dans l'organisation des promotions. **Le président** est quant à lui surpris de l'abandon du lâcher de ballons, car il se rappelle que le CM avait voté pour le maintenir. Il comprend cependant que les choses évoluent. Concernant la réponse de la Jeunesse d'Avully, elle a fait savoir qu'elle était prête à s'associer avec l'Amicale des sapeurs-pompiers pour augmenter le nombre de bénévoles. **M. Fuser** remercie Mme Joëlle Stadelmann Nicolet, présente lors de la séance de la commission, qui a été en mesure de répondre à toutes les questions de la commission et qui a préparé un dossier complet comportant notamment les règles et les obligations de la commune pour l'organisation des promotions. **M. Baudin** tient à remercier l'association Avully-Remetea qui a participé à l'organisation des promotions pendant de nombreuses

années. **Mme Papaioannou** n'est pas certaine que ce soit au CM de déterminer qui est habilité à s'occuper des stands. La commune est responsable et c'est elle qui décide. **Le président** estime qu'en laissant à la commission scolaire la possibilité de recevoir les personnes qui s'annonceraient pour tenir des stands aux promotions, l'Exécutif peut ainsi s'appuyer sur un préavis.

## **7. Rapport de la commission des bâtiments du 28 octobre 2019 (par Daniel Fuchs, président)**

### *Eclairage de l'école*

Il avait été constaté par certains conseillers municipaux que des éclairages de l'école, notamment de classes, restaient allumés la nuit. Le CM a souhaité que soient évaluées des mesures propres à respecter la politique communale en matière d'économie d'énergie. La commission a relevé que le problème n'était peut-être pas aussi important que certains le craignent et qu'il devait être mis en regard du coût des éventuelles mesures. La commission propose de remplacer les tubes luminescents par des tubes LED, pour autant que cela soit possible sans changer les luminaires, et/ou d'installer des systèmes de détection de présence, dans les couloirs en tout cas. **Le président** est surpris d'entendre que le problème n'est pas aussi crucial que certains ont pu le dire, puisque le sujet des économies d'énergie est omniprésent. Pour arriver à économiser de l'énergie, il suffit d'éteindre les lumières. Et la commission va essayer de résoudre le problème en diminuant la consommation d'ampoules qui restent allumées ! Il n'y a pas besoin de réaliser une étude pour rappeler aux enseignants que la lumière doit être éteinte quand on quitte une pièce, c'est d'ailleurs ce que l'on explique aux enfants. **M. Mottet** constate que le CM recourt souvent à des études, qui ne se traduisent pas souvent par leur mise en œuvre. Il s'interroge, dans ce cas, à l'opportunité de dépenser des milliers de francs parce que des personnes n'éteignent pas la lumière. Il estime néanmoins qu'il faut faire quelque chose, aller de l'avant, car l'école est un bâtiment qui se voit bien quand on arrive au village et si rien n'est entrepris, le problème reviendra sur la table. **M. Tièche** demande ce que M. Mottet entend par « aller de l'avant ». **M. Mottet** répond que c'est, par exemple, demander un bilan énergétique aux SIG ou demander un devis à un électricien, permettant ensuite de prendre une décision. **M. Baudin** précise que l'idée de la commission est que le technicien communal se renseigne sur les différents systèmes qui permettraient de remédier au problème des éclairages qui restent allumés. **M. Fuser** tient à revenir sur les discussions qui ont lieu dans la commission en présence du technicien communal. Il était question du rapport coût/gain, selon les mesures envisagées. Si des travaux visant à économiser l'énergie s'avèreraient bien plus coûteux que ce qu'ils feraient économiser, il a paru opportun à la commission d'en évaluer l'opportunité. Il est néanmoins sensible à cette question des salles qui restent allumées, mais il pense que commencer par faire remonter cette question aux enseignants serait peut-être la meilleure des solutions. Il relève par ailleurs que la proposition de la commission n'est pas tout à fait rapportée de manière correcte : il ne s'agit en effet pas de mener une étude, mais de demander un devis pour le remplacement des ampoules ou tout au moins, d'obtenir de M. Cosandey, technicien communal, des éléments de réponse quant au coût d'achat et de mise en place de détecteurs et du remplacement de certains éclairages. **Mme Jendoubi** souligne que le bon sens consisterait à rappeler aux enseignants et à toute personne concernée d'éteindre les lumières en quittant une pièce. **Le président** prend note de la proposition modifiée qui est la suivante : la commission demande un devis pour améliorer le bilan énergétique des éclairages de l'école. Il souhaite associer à cette proposition une mesure consistant à rappeler aux



utilisateurs des locaux (entreprises, concierge, enseignants, etc.) que la lumière doit être éteinte en quittant une pièce.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal accepte cette proposition.

#### *Rapports de l'association HAU (handicap, architecture, urbanisme)*

Il est rappelé que l'étude menée par cette association l'a été à la demande du CM (séance du 15 novembre 2018), puis de l'acceptation dudit CM de l'offre faite par HAU. Chaque bâtiment ouvert au public a fait l'objet d'un rapport : l'école, le bâtiment Braillard, la salle St-Gervais ainsi que la Mairie. Un grand nombre de mesures proposées ne seront pas aisées à mettre en œuvre, en particulier sur le plan financier. La commission a donc identifié certaines mesures qui pourraient être relativement facilement menées sans dépenses extraordinaires. La commission propose d'exécuter les travaux qui sont énumérés dans le rapport. **Le président** pense qu'il n'est pas possible de voter d'un seul bloc les mesures préconisées et propose de choisir celles qui pourraient être réalisées prioritairement. **M. Fuser** estime que les raisons financières ne devraient pas être le seul élément déterminant pour procéder au choix. En effet, dans certains bâtiments, la commune ne respecte pas les normes d'accès pour les personnes en situation de handicap. Le préau de l'école est particulièrement concerné. Il relève cependant que s'il fallait appliquer toutes les mesures décrites, plusieurs millions seraient nécessaires, moyens dont la commune ne dispose pas. Il rappelle par ailleurs que très peu de logements à Avully ne sont aménagés pour accueillir des personnes en situation de handicap. **Mme C. Maison** pense pour sa part que les premiers travaux devraient concerner l'école afin de pouvoir accueillir un élève en chaise roulante le cas échéant. **M. Baudin** relève que chaque bâtiment analysé fait l'objet d'au moins une proposition de travaux et que, malheureusement, la question financière sera déterminante. **Mme Papaioannou** trouve regrettable d'entendre sans cesse que la commune n'a pas les moyens pour entreprendre telle ou telle action. Elle estime que la priorité doit être portée sur l'école, qui est plus importante à ses yeux que les autres bâtiments, puisque les aînés s'y réunissent pour leur repas annuel et qu'un enfant handicapé devrait avoir la possibilité d'entrer facilement dans l'établissement. **M. Mottet** ne s'estime pas compétent pour se prononcer, par exemple, sur la qualité de revêtement d'un préau et il fait confiance aux personnes qui ont établi ce rapport. Mais maintenant que le CM est en possession d'un rapport précis sur les mesures à prendre, il ne pourra pas dire qu'il ne savait pas. Il faut donc aller de l'avant et pour rendre les choses plus concrètes, il demande qu'un chiffrage des travaux et une planification de ceux-ci soient établis. **M. Fuser** précise qu'effectivement, le but de la commission était de demander des devis et d'établir le calendrier des travaux qui auraient été acceptés par le CM. **M. Baudin** ne voit pas comment l'administration pourrait demander des devis pour toutes les propositions faites par la commission. La meilleure solution lui paraît de choisir les mesures à réaliser en priorité. **Le président** propose que les mesures concernant l'école soient chiffrées dans un premier temps et que la commission se réunisse une nouvelle fois pour traiter celles concernant les autres bâtiments.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal accepte cette proposition.

#### *Divers*

La commission a reçu la réponse à sa question concernant l'avancement des travaux du *Presbytère* : la fin des travaux est prévue pour mai-juin 2020.

La commission a également posé la question de *l'utilisation des locaux quittés par la Poste*, à laquelle il a été répondu que ceux-ci étaient privés.

## 8. Rapport de la commission des espaces publics, routes et environnement du 31 octobre 2019 (par Cyril Baudin, président)

### *Stationnement à Gennecy*

La commission a étudié la question du stationnement sur Gennecy, qui est un sujet qui revient régulièrement. L'Exécutif a pris contact avec l'OCT. La commission propose de mandater le bureau RGR pour une étude des habitudes de stationnement pour un montant de CHF 15'000.-. **Mme Jendoubi** se souvient qu'une étude a déjà été effectuée en 2012 et s'interroge sur la pertinence d'une nouvelle étude, d'autant plus que la question du budget se pose et que l'Exécutif propose de ne pas réaliser l'étude actuellement à cause des travaux des SIG. **M. Baudin** pense que la nouvelle étude sera complémentaire, car elle pour but d'identifier les habitudes de stationnement à Gennecy, alors que la précédente portait sur l'offre de stationnement existante et sur les besoins réels. **Mme Maison** fait savoir qu'il serait possible de comptabiliser cette étude sur l'exercice 2019 et de l'effectuer en 2020. **M. Mottet** rappelle que la commune est tenue de suivre les normes comptables de MCH2 et qu'en conséquence, elle doit comptabiliser la tâche effectuée l'année où celle a été réalisée. **Mme Scheibler** demande à M. Gandolfo s'il est possible d'effectuer l'opération proposée par Mme Maison. **M. Gandolfo** répond qu'il est possible de commander l'étude et de la faire mener cette année encore –du moins partiellement-. Il s'occupera des détails comptables. **Le président** met au vote la proposition de la commission de faire réaliser une étude par le bureau RGR pour 15'000.-.

Par 9 « oui » et 4 abstentions, le CM propose d'allouer Frs 15'000.- pour la réalisation de cette étude.

### *Limitation de la circulation dans le village*

Il s'agit également d'un sujet récurrent. La commission a pu prendre connaissance d'une étude faite par l'Etat pendant l'été en rapport avec l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB). Au vu de la difficulté à mettre en place des mesures de limitation de la circulation dans le village, la commission propose l'arrêt des études concernant ce sujet.

Par 10 « oui », 2 « non » et 1 abstention, le CM décide de stopper les études sur ce sujet.

### *Zone 30 au chemin des Meurons*

L'aménagement d'une zone 30 au chemin des Meurons semble difficilement compatible avec le trafic agricole. La commission a entendu parler de certaines zones où tous les marquages et aménagements ont été enlevés, ce qui surprend les automobilistes et les incite à rouler moins vite. M. Cosandey se renseignera sur ces possibilités auprès de l'OCT. **Le président** propose que ce sujet reste dans la commission pour continuer à y être traité.

### *Piste cyclable route d'Avully/chemin des Tanquons*

La commission propose de laisser ce point dans l'échéancier pour l'instant, car elle souhaite demander à l'Etat s'il est possible de goudronner le chemin des Tanquons. **M. Tièche** trouve qu'il serait dommage de goudronner un chemin qui se trouve au milieu des champs.

### *Divers*

Un membre de la commission a suggéré d'installer des panneaux « Bordiers autorisés » au chemin des Tanquons plutôt qu'une interdiction générale de circuler. Pas de décision.

La question de l'entretien de la barrière en bois le long du chemin des Ecoliers est en cours.

Les enrobés des trottoirs de chaque côté de la sortie des garages (côté Epeisses) seront refaits.

Il n'est pas prévu de procéder à une réfection des enrobés de la route d'Epeisses.

L'Exécutif a annoncé que deux places pour voitures électriques seront mises en service au niveau du 29/31 de la route d'Epeisses. Les SIG prendront en charge les travaux.

Suite à la demande d'un habitant, un membre de la commission a demandé s'il était possible de créer une place de parking située devant le n° 27 de la route d'Epeisses, en supprimant la bande herbeuse. Si la commission a trouvé l'idée intéressante, elle met en évidence que cette mesure serait trop chère à réaliser et propose d'abandonner cette idée.

## **9. Rapport de la commission plénière du 5 novembre 2019**

**Le président** remercie la procès-verbaliste d'avoir été disponible au pied levé pour venir prendre le procès-verbal de cette séance, au cours de laquelle Me Malek Adjadj a été reçu. Le procès-verbal est assez fourni et reflète parfaitement les explications données par Me Adjadj et les discussions qui ont eu lieu.

## **10. Développement de l'aéroport : prise de position du Conseil municipal**

**M. Fuser** rappelle sa proposition de rédiger une résolution du CM pour soutenir le travail engagé par l'Exécutif dans le cadre de l'opposition au développement de l'aéroport. **Le président** a proposé, lors du Bureau, de mettre la prise de position du CM concernant le développement de l'aéroport à l'ordre du jour de cette séance car certains conseillers municipaux avaient évoqué l'idée de rédiger une résolution. Il était apparu ensuite que beaucoup de conseillers municipaux étaient unis dans la même décision, à savoir soutenir l'Exécutif dans son opposition au projet de développement de l'aéroport, qui était en consultation. Il a été un peu surpris que la réponse du maire au courrier de M. Burkhard demandant ce que faisait la commune, ait consisté à dire que l'Exécutif avait fait son travail en s'opposant à ce projet. Il n'est, en effet, pas fait mention que le CM suivait l'Exécutif. **M. Batista da Silva** abonde dans ce sens. **M. Fuser** estime que l'Exécutif qui a fait son travail en s'opposant au projet de modification du règlement d'exploitation de l'aéroport. **M. Riem** précise qu'il a formulé la réponse de la commune à M. Burkhard de la manière qui lui paraissait la plus adaptée à sa question. **M. Mottet** est convaincu que l'Exécutif a fait ce qu'il fallait, même s'il n'a peut-être pas assez communiqué à ce sujet. **Mme Papaioannou** souhaite revenir sur ce qui est le plus important pour elle, à savoir la possibilité de construire des logements à Avully. Il faut continuer à se battre pour pouvoir construire sur la commune. **M. Fuser** rappelle que des représentants du CM sont inclus dans les discussions et les réflexions que mène l'Exécutif concernant le développement du village. Il ne faudrait pas que les habitants puissent imaginer, en suivant les discussions de cette séance, que rien

n'est fait pour pouvoir développer le logement à Avully. Au contraire, tout est mis en œuvre et il est important de le souligner. Il maintient sa proposition de rédiger une résolution pour soutenir l'action de l'Exécutif. **Le président** rappelle qu'il a demandé à Me Adjadj s'il était opportun que le CM se prononce par voie de résolution pour faire entendre sa voix, à l'instar de ce qu'a fait le délibératif à Versoix et qu'il lui a été répondu négativement, cette intervention du CM ne semblant pas nécessaire. Le président estime qu'il pourrait, par contre, être répondu à cet habitant que le délibératif soutient la stratégie d'opposition. En appuyant la dynamique pragmatique engagée par l'Exécutif, le délibératif ne prendrait ainsi pas le risque de mettre à jour des divergences quant à la stratégie à suivre, s'il choisissait d'adopter un texte plus frontal, qui pourrait desservir les intérêts communaux. **M. Mottet** propose de suivre le conseil de Me Adjad. **M. Fuser** relève qu'il ne souhaite pas faire une opposition du CM au développement de l'aéroport ou aller à l'encontre de l'action menée par l'Exécutif. Il propose que le CM, dans son ensemble, se prononce en faveur du travail qui a été engagé sous forme d'une résolution officielle.

**Le président** met au vote la proposition de rédiger une résolution, qui est acceptée par 12 « oui » et 1 « non ».

Par 12 « oui » et 1 « non », le CM souhaite se prononcer par résolution.

*La séance est suspendue pour permettre la rédaction de la résolution.*

**Le président** annonce la reprise de la séance. **M. Fuser** donne lecture du projet de résolution : « Le Conseil municipal, par 12 voix « pour » et 1 refus, soutient l'action de l'Exécutif dans sa procédure d'opposition du 17 octobre au développement de l'aéroport ». **Le président** se pose la question de savoir si la résolution est valable telle qu'elle a été rédigée, manquant d'éléments. **M. Mottet** abonde dans ce sens et estime qu'il lui manque les formes. Il propose qu'elle soit plus approfondie et, sinon, d'y renoncer. **M. Fuser** propose de laisser tomber cette résolution.

Par 8 voix pour et 5 abstentions, le CM décide finalement de ne pas se prononcer par résolution.

**Le président** fait une remarque d'ordre général : si un membre du CM propose une résolution, il serait indiqué qu'il dispose d'un projet déjà élaboré. Il conclut cette question en relevant que si le CM désire montrer son soutien à l'Exécutif, il est possible de le faire en disant clairement qu'il soutient les démarches de l'Exécutif dans la procédure d'opposition au développement de l'aéroport. Il propose donc un vote de principe à ce sujet.

Par 11 « oui » et 2 absentions, le CM tient à montrer son soutien à l'Exécutif dans toutes les démarches concernant la procédure d'opposition contre le développement de l'aéroport.

## **11. Rapport de la commission des finances du 14 octobre 2019 (par Vincent Mottet, président)**

La commission a relevé que le budget de fonctionnement est déficitaire à hauteur de CHF 288'651.-, qui s'explique par une baisse des recettes fiscales dues à la RFFA, un transfert de compétences du canton vers les communes, des ajustements de la péréquation communale et la redéfinition de mécanismes communaux. Les charges sont calculées sur le niveau des revenus, qui est lui-même basé sur les estimations fournies par le Département des finances de l'Etat, sur lequel la commune n'a aucune emprise. Selon la loi 12007 relative à la RFFA, il est permis aux communes de déroger à l'équilibre budgétaire pendant 4 exercices, sans obligation d'élaborer un

plan financier. Le budget déficitaire 2020 est donc toléré. La politique d'accélération des amortissements commencée depuis 6 ans permet de continuer à alléger le budget de fonctionnement ou en tout cas de ne pas l'alourdir. Trois amortissements arrivent à échéance, représentant près de CHF 120'000.- de charges en moins. La commission n'a émis aucun commentaire sur le budget d'investissement, puisqu'il s'agit de tranches annuelles avant tout indicatives et relatives aux crédits qui ont été votés. Les dispositions qui viennent d'être adoptées par le Parlement fédéral dans le cadre de la révision de la loi sur le CO2 auront un impact sur les finances à moyen terme, d'une part parce que le système de chauffage de la commune dépend entièrement de l'énergie fossile et, d'autre part, parce que le patrimoine administratif commence à dater et repose sur des normes constructives anciennes. La commune devra être attentive à l'ensemble de ces éléments dans les années à venir. La commission a obtenu toutes les explications à ses interrogations. Elle remercie l'administration communale pour les documents, clairs et détaillés, qui lui ont été remis. A l'unanimité, elle propose d'adopter le projet de budget 2020.

## **12. Proposition du maire relative au budget de fonctionnement annuel 2020, au taux des centimes additionnels, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter (D 2019-09)**

*Vu le budget administratif pour l'année 2020 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements ;*

*attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de Frs 5'693'901.- aux charges et de 5'405'250.- aux revenus, l'excédent de charges présumé s'élevant à Frs 288'651.- ;*

*attendu que cet excédent de charges présumé se décompose de la manière suivante : perte opérationnelle de Frs 225'051.- et perte extraordinaire de Frs 63'600.- ;*

*attendu que l'autofinancement s'élève à Frs - 72'300.- ;*

*attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2020 s'élève à 51 centimes ;*

*attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2020 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune s'élève à 100 centimes ;*

*attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de Frs 565'800.- aux dépenses et de Frs 0.- F aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à Frs 565'800.- ;*

*attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de Frs - 72'300.-, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de Frs 638'100.- ;*

*vu le rapport de la commission des finances du 14 octobre 2019 ;*

*vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 70, al. 1, lettre b et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887 ;*

*sur proposition du maire,*

### **le Conseil municipal décide**

- 1. D'approuver le budget de fonctionnement 2020 pour un montant de Frs 5'693'901.- aux charges et de 5'405'250.- aux revenus, l'excédent de charges présumé s'élevant à Frs 288'651.-.*

*Cet excédent de revenus total présumé se décompose de la manière suivante : perte opérationnelle de Frs 225'051.- et perte extraordinaire de 63'600.-.*

2. *De fixer le taux des centimes additionnels pour 2020 à 51 centimes.*
3. *De fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2020 à 100 centimes.*
4. *D'autoriser le maire à emprunter en 2020 jusqu'à concurrence de Frs 638'100.- pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.*
5. *D'autoriser le maire à renouveler en 2020 les emprunts qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.*

**Cette proposition est acceptée par 13 voix pour (unanimité des membres présents).**

### **13. Proposition du maire relative à l'ouverture du crédit destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises (D 2019-10)**

*Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton ; considérant que la planification assigne à certaines communes de construire de nombreux logements ; vu qu'une solution visant à répartir le financement de ces aménagements a été trouvée de concert entre les communes et le canton, solution créant un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds ; vu le souhait ressortant du groupe de travail de créer un fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) chargé d'attribuer les financements versés aux communes et vu la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017 ; attendu que les attributions versées sont uniquement accordées pour des équipements communaux et des espaces publics dont la réalisation est exigée par des prescriptions légales ; vu que ces attributions versées sont effectuées selon deux modalités complémentaires, chacune représentant environ une moitié du fonds : d'un côté, une attribution forfaitaire pour tout nouveau logement produit sur le territoire de la commune ; de l'autre, une attribution pour les projets d'infrastructures pour les communes qui en font la demande, dans le cadre d'un développement urbain amenant de nouveaux logements ; considérant que ce fonds est alimenté par une contribution annuelle de 2 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 23 millions de francs des communes, ces dernières contributions étant réparties entre les communes en fonction de la valeur de production du centime, indice tenant compte de la fiscalité sur les personnes physiques et morales ainsi que de la population de chaque commune, mais avec une contribution annuelle maximum par commune de 7 millions ;*

*vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements ; conformément à l'article 30,*

*alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU), sur proposition du maire,*

**le Conseil municipal décide**

- 1. D'ouvrir au maire un crédit de Frs 65'800.- pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.*
- 2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (rubrique 0290.1462 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun").*
- 3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 0290.36602 dès 2021.*
- 4. D'autoriser le maire à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.*

Cette proposition est acceptée par 13 voix pour (unanimité des membres présents).

**14. Proposition du maire relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2020 (D 2019-11)**

*Vu l'article 30, al. 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,  
vu l'article 308 B, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,  
sur proposition du maire,*

**le Conseil municipal décide**

*de fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2020 à Frs 30.-.*

Cette proposition est acceptée par 13 voix pour (unanimité des membres présents).

**15. Proposition du maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2019 de CHF 12'000.- destiné à couvrir des dépenses non prévues sur les installations de la piscine scolaire d'Avully (D 2019-12)**

**Mme Maison** explique que des travaux plus conséquents que prévus ont dû être effectués à la piscine (remplacement pompes de circulation, problèmes d'étanchéité). La somme inscrite au budget 2019 sera dépassée de plus de 10% et un crédit budgétaire supplémentaire est donc proposé.

*Vu que des travaux lourds et non prévisibles ont dû être entrepris sur les installations de la piscine scolaire d'Avully, en plus des dépenses d'entretien usuelles, pour faire face à des défaillances techniques, et notamment :*

- remplacer l'une des deux pompes de circulation,*
- étanchéifier le bassin,*

- remplacer la chambre de mesure,
- remplacer un compresseur et en louer un en attendant de pouvoir effectuer les travaux ;

*vu que ces interventions ont dû être menées, pour la plupart, dans l'urgence de sorte à ce que la piscine puisse continuer à fonctionner et vu que les problèmes se sont accumulés particulièrement ces 4 derniers mois ;  
conformément à l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ainsi qu'à l'art. 51 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,  
sur proposition du maire,*

**le Conseil municipal décide**

1. *D'ouvrir au maire un crédit budgétaire supplémentaire 2019 de Frs 12'000 destiné à couvrir des dépenses non prévues sur le groupe scolaire et sportif d'Avully.*
2. *De comptabiliser ce montant dans le compte de fonctionnement 2019 sur le compte 3410.10.31440.00.*
3. *De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.*

Cette proposition est acceptée par 13 voix pour (unanimité des membres présents).

**16. Questions orales / écrites**

**Le président** n'a reçu aucune question écrite. Aucune question orale n'est posée.

**17. Divers**

*Organisation de la fête villageoise*

**M. Fuser** a reçu une convocation dans le cadre de la décision qui a été prise de mettre en place une fête villageoise. Il regrette que les personnes qui se sont proposées pour faire partie du comité n'aient pas été consultées quant à leurs disponibilités. Lorsqu'il a demandé à la présidente du comité s'il était possible d'envisager une autre date, il lui a été répondu que non, ce qui l'a quelque peu contrarié. **Mme Besse Giorgi** annonce qu'elle se retire de son rôle de responsable et délègue son autorité à M. Fuser, qu'elle charge de contacter les membres du comité pour trouver une date qui convienne à chacun. **Le président** fait remarquer que les membres d'une commission ne sont pas toujours consultés quand une date de séance est arrêtée. Il est, de plus, possible de se faire remplacer en cas d'indisponibilité.

*Journée de recrutement des sapeurs-pompiers*

**M. Dethiollaz** informe que la compagnie des sapeurs-pompiers a participé à la journée de recrutement des sapeurs-pompiers volontaires en date du jeudi 7 novembre. Cinq personnes se sont présentées (trois femmes et deux hommes). qui ont suivi avec intérêt les exercices présentés par la compagnie. Deux d'entre eux, une femme et un homme, ont signé immédiatement pour rejoindre les rangs du corps.



*Conseil municipal de décembre*

**Le président** rappelle que la prochaine séance du Conseil municipal, fixée au 12 décembre, est un conseil de réserve qui ne sera maintenu que si des points sont portés à l'ordre du jour. Si c'était le cas, il propose d'avancer l'heure de la séance à 19h, ce que les conseillers municipaux acceptent.

La séance est levée à 22h15.

Le Président

La Secrétaire